ARRETE DU MAIRE N°SG/348/2026

OBJET : Travaux de remplacement de luminaires d'éclairage public en lieu et place sur la commune de CESTAS.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal ;
VU le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;
VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;
VU la demande de la Société SIETEL, 10 avenue Charles de Gaulle - 33820 ST-CIERS-SUR-GIRONDE, à l'effet de procéder au remplacement de luminaires d'éclairage public en lieu et place sur la commune de CESTAS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sur la commune de CESTAS et lors des remplacements de luminaires d'éclairage public, le stationnement sera interdit au droit du chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h et la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement si nécessaire :

Du 5 octobre 2026 au 6 novembre 2026

ARTICLE 2 : Le véhicule d'intervention sera positionné sur le bas-côté avec une emprise minimale sur la voie publique. Une signalisation temporaire devra être mise en œuvre par la société SIETEL, de part et d'autre du véhicule (cônes Lubeck, panneau rétrécissement de voirie, ...).

ARTICLE 3 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992.

ARTICLE 4 : En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOL sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Cheffe de la Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le Responsable de la Police Municipale de Cestas
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le Directeur des Transports Scolaires
- M. le Responsable de la société SIETEL

CESTAS, le30 septembre 2026
M. le Maire
Jérôme STEFFE
Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux - Arrêté n° SG/102/2026 au 20/03/2026

Henri CELAN

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

ok JJ le 25/8/26.

Prolongation du 5/10/2026 au 6/11/2026 SG/348/2026

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa N° 14024*01

SG/306/2026 Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : REYNAUD Prénom : Olivier
Dénomination : SIETEL Représenté par : Olivier REYNAUD
Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : Avenue Charles de Gaulle
Code postal 33820 Localité : St Caprais sur Gironde Pays : France
Téléphone 0557329420 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : o.reynaud@sietel.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 33610 Localité : CESTAS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Travaux de remplacement de luminaires d'éclairage public en lieu et place.
Date prévue de début des travaux : ~~22/08/2026~~ 25/08/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30 (23/09/2026)

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers	☐	véhicules légers	☐	véhicules légers	☒
poids lourds	☐	poids lourds	☐	poids lourds	☒

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : SIETEL Représenté par : Olivier REYNAUD

Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : Avenue Charles de Gaulle

.....

Code postal 33820 Localité : St Ciers sur Gironde Pays : France

Téléphone 05 57 32 94 20 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐

Courriel : o.reynaud @ sietel.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 26 08 2026

Nom : O. Reynaud Prénom : Olivier Qualité : Directeur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.